



Sept 2024

TRENDSPOT

By Nexialog Consulting



L'info du mois

La BCE a annoncé qu'une nouvelle mise à jour du guide des modèles internes est prévue courant 2025 : en quoi cette révision est nécessaire ? Quels en seront les impacts ?

Découvrez RegActu Banque, la Newsletter rédigée par Ndeye Fatou DIOP et Damien MEZONLIN.

Ce numéro de septembre 2024 est axé sur les stress tests EBA et les évolutions méthodologiques de l'exercice de 2025. Il décrypte le rapport de la BCE concernant la problématique de la prise en compte des nouveaux risques avec les overlays. Un focus est également effectué sur le peer review des guidelines NDOD et sur les points phares de l'ESEP 2025...



Ndeye Fatou DIOP
Manager



Damien MEZONLIN
Confirmé

Pour en savoir plus, découvrez notre newsletter.



NEXIALOG
CONSULTING



SOMMAIRE

1

L'INFO DU MOIS : BCE

*Annonce de la révision du **guide des modèles internes** en 2025*

2

LE POINT N°1 : EBA

***Stress test EBA 2025**: Quelles évolutions méthodologiques par rapport à l'exercice de 2024 ?*

3

LE POINT N°2 : BCE

***IFRS 9** : Best practices sur les **overlays** pour une meilleure prise en compte des **nouveaux risques** dans les provisions de pertes sur prêts*

4

LE POINT N°3 : EBA

*Examen par les pairs des guidelines sur **l'application de la définition du défaut***

5

LE POINT N°4 : EBA

*Quels seront les points phares de **l'ESEP 2025** ?*

6

GLOSSAIRE

7

ANNEXES





L'INFO DU MOIS

Révision du guide des modèles internes en 2025

— Ndeye Fatou DIOP

BCE - NOUVEAU MIS À JOUR DU GUIDE DES MODÈLES INTERNES EN 2025 : EN QUOI EST-CE NÉCESSAIRE ?

La BCE prévoit une mise à jour de son « Guide des modèles internes » en 2025, un document clé qui aide les banques à utiliser des modèles internes pour calculer leurs exigences minimales de fonds propres, un processus qui nécessite une autorisation préalable de l'autorité compétente.

Le guide est un document évolutif. Il est donc régulièrement mis à jour pour intégrer les nouveaux développements réglementaires, les attentes des autorités de surveillance et les améliorations fondées sur l'expérience de son application. **Une version révisée a déjà été publiée le 19 février 2024. Cette version clarifiait la manière dont les banques devaient inclure les risques importants liés au climat dans leurs modèles.** Elle a également fourni des exigences détaillées concernant les définitions communes du défaut, du risque de crédit de la contrepartie et du risque de défaut dans le portefeuille de négociation, ainsi que des informations sur la manière dont les banques peuvent revenir à l'approche standard. **La mise à jour de 2025 est nécessaire en raison de la mise en œuvre prochaine, le 1er janvier 2025, du règlement sur les exigences de fonds propres (CRR3), qui intègre les réformes de Bâle III dans le cadre prudentiel de l'UE.** Le CRR3 introduit des modifications significatives pour différents types de risques, en particulier le risque de crédit, ce qui nécessite de réviser le guide actuel pour s'assurer qu'il reste aligné sur les dernières exigences réglementaires.

Quels changements sont prévus pour la révision de 2025 ?

Les principaux éléments de la révision 2025 à venir sont les suivants :

- **Une transparence accrue** : Clarifier

l'interprétation des exigences réglementaires par la BCE et fournir des perspectives de surveillance supplémentaires pour compléter les réglementations existantes.



L'INFO DU MOIS

Révision du guide des modèles internes en 2025

- **Cohérence dans la mise en œuvre** : Assurer une application harmonisée des normes réglementaires entre les différentes banques.
- **Affiner les évaluations prudentielles** : Ajustements des attentes en matière de surveillance, notamment en ce qui concerne l'utilisation de l'apprentissage automatique dans les modèles internes et la revue fondamentale du portefeuille de négociation (FRTB) pour le risque de marché.

mais organisera des tables rondes virtuelles fin 2024 pour recueillir les commentaires des banques sur les principaux éléments de la révision.

Le service de surveillance bancaire de la BCE est convaincu que la prochaine révision contribuera à faire du guide un outil encore plus efficace pour la mise en œuvre et la surveillance des modèles internes, en favorisant une mise en œuvre plus cohérente des modèles dans l'ensemble des banques et un meilleur alignement sur les exigences réglementaires les plus récentes.

Aucune consultation publique n'est prévue

Pour faciliter cette mise à jour, la BCE ne mènera pas de consultation publique





Damien MEZONLIN

STRESS TEST EBA 2025: QUELLES ÉVOLUTIONS MÉTHODOLOGIQUES PAR RAPPORT À L'EXERCICE DE 2024 ?

L'Autorité Bancaire Européenne (EBA), en collaboration avec le Comité Européen du Risque Systémique (CERS), est chargée de lancer et de coordonner les tests de résistance à l'échelle de l'Union Européenne pour évaluer la résilience des institutions financières face à des évolutions défavorables du marché. **Le 5 juillet 2024, l'EBA a publié un communiqué de presse annonçant la publication des versions préliminaires de la note méthodologique, des modèles, et des orientations pour l'exercice des tests de résistance prévu pour 2025.**

Quels sont les objectifs, la portée des tests de résistance et les critères de sélection des banques ?

Les tests de résistance à l'échelle de l'UE ont pour objectifs principaux de **fournir aux autorités de supervision, aux banques, et aux autres acteurs du marché un cadre analytique uniforme pour comparer et évaluer de manière cohérente la résilience des établissements financiers et du système bancaire européen face aux chocs**. Ils visent également à examiner la solidité des banques en termes de

fonds propres. Cet exercice repose sur une méthodologie harmonisée, des scénarios pertinents et cohérents, ainsi qu'un ensemble de modèles intégrant les données initiales et les résultats des tests afin d'assurer une évaluation rigoureuse des banques sélectionnées. De plus, il est conçu pour alimenter le processus de Surveillance de la Résilience et des Exigences de Capital (SREP) réalisé par les autorités compétentes.



L'exercice est mené au niveau de consolidation le plus élevé, bien qu'une certaine représentativité moindre soit acceptée dans les pays où les filiales de banques non nationales sont particulièrement présentes. Il concerne un échantillon de 68 banques de l'UE et de la Norvège, dont 54 banques de la zone euro, représentant ainsi 75 % du secteur bancaire de l'UE. Les banques admises à cet échantillon doivent disposer d'un encours minimum de 30 milliards d'euros, avec la possibilité pour les autorités compétentes de demander l'inclusion d'autres établissements dans leur juridiction.

Quelques conditions clés de l'exercice des tests de résistance ?

- **Approche de l'exercice** : Il s'agit d'un test de résistance principalement ascendant, avec des éléments descendants. Les banques doivent utiliser leurs propres modèles pour projeter l'impact des scénarios définis, sous des contraintes strictes et un

contrôle rigoureux des autorités ;

- **Période de l'exercice** : Les données financières utilisées proviendront de la fin de l'année 2024. Les scénarios (de base et défavorable) seront appliqués sur une période de trois ans, de 2025 à 2027 ;

- **Cadre réglementaire** : Les banques doivent se conformer au cadre réglementaire en vigueur au 31 décembre 2024 pour les projections couvrant 2025 à 2027, sans anticiper les modifications futures du cadre réglementaire ;

- **Hypothèse de bilan statique** : L'exercice repose sur un bilan statique pour les bases individuelle, sous-consolidée, et consolidée. Les actifs et passifs qui arrivent à échéance doivent être remplacés par des instruments financiers similaires. Les actifs S3 ne peuvent pas être récupérés et aucune mesure de capital post-31 décembre 2024 n'est considérée ;



- **Provisions et actifs S3** : La reprise des provisions pour les expositions S3 est interdite. Les actifs S3 ne peuvent pas passer aux catégories S2 ou S1 ;
- **Exposition au risque (REA)** : Le REA est fixé à la valeur de 2024 pour chaque approche réglementaire. Pour les titrisations, le REA est également basé sur la valeur de 2024, selon les approches réglementaires pertinentes ;
- **Calcul du REA pour titrisations** : Le REA utilisé pour l'output floor des titrisations sous le traitement SEC-IRBA et SEC-IAA suit une augmentation fixe de la pondération des risques, identique à celle utilisée pour le calcul de l'UTREA de la banque ;
- **Taux de rendement et seuils de capital** : Aucun taux de rendement ou seuil de capital spécifique n'est défini pour cet exercice ;
- **Paramètres des projections** : Les projections des revenus nets de commissions, des pondérations de
- risque des titrisations et du profil de perte de crédit des expositions souveraines doivent utiliser des paramètres prescrits ;
- **Régime comptable** : Les projections pour le bilan et le compte de résultat de 2025 à 2027 doivent suivre le régime comptable en vigueur au 31 décembre 2024. Un taux d'imposition simplifié de 30 % sera appliqué pour le test de résistance ;
- **Communication des résultats** : Les résultats seront communiqués en termes de capital CET1. Les ratios de capital Tier 1, capital total et ratio de levier seront également fournis pour chaque année de l'exercice ;
- **Ratios de fonds propres** : Les ratios de fonds propres incluront les dispositions transitoires selon le calendrier officiel et seront calculés sur une base entièrement chargée. Les composantes du capital avec dispositions transitoires seront déclarées séparément et publiquement.



Quels sont les principaux changements introduits en comparaison à l'exercice de 2023 ?

- Les exercices résistance de l'EBA pour 2025 introduisent plusieurs nouveautés par rapport à ceux de 2023, reflétant l'évolution des priorités réglementaires et des défis financiers globaux. Parmi ceux-ci on note :
 - **L'inclusion de scénarios climatiques et environnementaux** : Introduction de scénarios détaillés sur les risques climatiques et environnementaux, incluant la transition énergétique et les impacts physiques du changement climatique. ;
 - **L'introduction des risques de cybersécurité** : Intégration de l'évaluation des risques de cybersécurité, avec des tests sur la résilience face aux cyberattaques majeures ;
- **L'introduction des risques ESG** : Analyse approfondie des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, et leur impact sur la résilience des banques ;
- **La sévérité des scénarios** : Scénarios de stress plus sévères, incluant des chocs économiques globaux et des crises géopolitiques majeures ;
- **Une couverture améliorée des institutions financières** : Inclusion d'un plus grand nombre d'institutions financières, telles que les banques régionales et les coopératives de crédit ;
- **Exigences accrues en matière de rapport** : Attentes accrues en matière de transparence et de détail des rapports, incluant des projections pluriannuelles.
- **L'intégration de modèles de résilience opérationnelle** : Évaluation de la capacité des banques à maintenir leurs opérations et à se remettre de perturbations majeures ;



- **Un Focus sur les interdépendances systémiques :** Analyse approfondie des interdépendances et contagions au sein du système financier.

Ces nouveautés reflètent une approche plus intégrée et sophistiquée du stress testing, tenant compte de l'évolution des risques globaux et de l'importance croissante des facteurs non financiers dans la gestion des risques bancaires.





Ndeye Fatou DIOP

IFRS 9 : BEST PRACTICES SUR LES OVERLAYS ET AJUSTEMENTS DE MODÈLES POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES NOUVEAUX RISQUES DANS LES PROVISIONS DE PERTES SUR PRÊTS

L'**IFRS 9**, la norme internationale d'information financière pour les instruments financiers, **impose aux banques d'intégrer toutes les informations raisonnables et justifiables, y compris les données prospectives, dans leurs calculs des pertes de crédit attendues (ECL)**. Cette exigence pose des défis considérables, en particulier avec l'arrivée de nouveaux risques tels **que la pandémie de COVID-19, l'instabilité géopolitique, les ruptures d'approvisionnement en énergie, les taux d'intérêt élevés, l'inflation et le changement climatique**. Ces risques émergents, qui ont pris de l'importance en raison de l'insuffisance des données historiques pour les modèles de risque traditionnels, nécessitent l'utilisation d'overlays et de pratiques de gouvernance solides pour garantir une évaluation et une gestion complètes des risques. Le rapport de la BCE publié ce 29 juillet, présente une revue de la manière dont les banques de l'UE sous supervision tiennent compte ces nouveaux risques, en particulier dans les provisions pour pertes sur prêts en vertu de la norme IFRS9.

Une approche prudentielle prospective de la BCE

Afin d'examiner systématiquement les pratiques de provisionnement des banques dans le cadre de la norme IFRS 9, la Banque centrale européenne (BCE) a lancé un examen ciblé en novembre 2022, impliquant 51 banques.

Cet examen complet visait à évaluer dans quelle mesure les cadres de provisionnement IFRS 9 de ces banques étaient capables de capturer efficacement les risques émergents et permettait de s'assurer que les banques couvrent suffisamment les risques difficiles à modéliser à l'aide de données historiques.



POINT n°2

IFRS 9 et overlays pour les nouveaux risques

Les conclusions de l'examen ont été communiquées aux banques, mettant en évidence **les faiblesses (Variabilité des méthodes, recours aux overlays, Intégration des informations prospectives à des degrés divers)** et proposant des recommandations de meilleures pratiques. En 2024, la BCE a procédé à un examen de suivi, portant sur les chiffres financiers de fin d'exercice 2023, afin de contrôler la mise en œuvre de ces recommandations et d'évaluer l'efficacité des mesures de surveillance.

Importance grandissante des overlays dans IFRS 9

Les **overlays**, également appelées **ajustements post-modèle**, sont aujourd'hui l'outil le plus couramment utilisé* par les banques pour couvrir les nouveaux risques. Étant donné que les **modèles traditionnels dépendent fortement des données historiques pour prédire les pertes de crédit futures** et on ne dispose pas d'un

historique profond pour prendre en compte ces nouveaux risques, les ajustements post-modèle permettent ainsi aux banques de garantir une couverture complète des risques et d'ajuster les provisions de manière à intégrer des scénarios prospectifs.

Best practices et considérations méthodologiques

La BCE a constaté que les overlays étaient largement utilisés, en particulier dans **des secteurs tels que l'immobilier commercial (CRE) et les prêts aux entreprises**, où les nouveaux risques sont fréquents. Pour que les overlays soient efficaces, ils doivent être fondés **sur une analyse solide et soutenus par une gouvernance saine**. Ce processus implique plusieurs considérations méthodologiques essentielles :

- **Utilisation de données diverses :** Pour que les overlays soient efficaces, il faut intégrer toutes les informations raisonnables et justifiables



POINT n°2

IFRS 9 et overlays pour les nouveaux risques

allant des données internes aux données des pairs et des informations publiques. En exploitant un large éventail de sources de données, les banques peuvent élaborer des simulations et des scénarios plus précis qui reflètent les conditions futures potentielles.

- **Analyse de scénarios** : Bien que l'IFRS 9 n'impose pas un grand nombre de simulations détaillées, elle exige que les overlays intègrent un niveau raisonnable de détails. L'analyse de scénarios est un élément crucial de ce processus. Les banques doivent élaborer plusieurs scénarios qui tiennent compte d'un éventail de résultats possibles liés à de nouveaux risques. Cette approche permet de s'assurer de l'exhaustivité et de la prise en compte d'un large éventail d'événements futurs potentiels.
- **Cadres de gouvernance** : Des cadres de gouvernance solides sont essentiels pour superviser l'application des overlays. Cela implique des responsabilités claires, la participation des services financiers et des unités opérationnelles, ainsi que des procédures bien définies. Une gouvernance efficace garantit que les overlays sont appliqués de manière cohérente et transparente, ce qui renforce leur fiabilité et leur efficacité.
- **Rigueur méthodologique** : Les overlays ne doivent pas reposer uniquement sur un jugement subjectif. Ils doivent au contraire s'appuyer sur des données quantifiables et des méthodes analytiques rigoureuses. Cela permet d'atténuer les biais et de renforcer l'objectivité des calculs de l'ECL.



POINT n°2

IFRS 9 et overlays pour les nouveaux risques

Mauvaises pratiques concernant la prise en compte des nouveaux risques

Certaines banques n'ont pas traité les nouveaux risques de manière adéquate, soit en les ignorant, soit en les jugeant non significatifs sans analyse approfondie. La BCE a identifié des lacunes importantes dans la manière dont certaines banques gèrent et modélisent les nouveaux risques, notamment en appliquant des overlays au niveau global au lieu de traiter des paramètres spécifiques, ce qui conduit à une sous-estimation des pertes futures.

Un problème récurrent est la

gouvernance inadéquate du processus de provisionnement, de nombreuses banques s'appuyant de manière excessive sur les modèles existants. La BCE a souligné la nécessité de disposer de méthodologies plus robustes et d'une meilleure intégration des overlays dans les transferts de stage de la norme IFRS 9 afin d'éviter des pratiques de provisionnement contradictoires.





Damien MEZONLIN

EBA - EXAMEN PAR LES PAIRS DES GUIDELINES SUR L'APPLICATION DE LA DÉFINITION DU DÉFAUT

À la suite de la crise financière mondiale, une définition harmonisée du défaut a été instaurée dans l'UE pour assurer une évaluation uniforme du risque de crédit et un calcul cohérent des actifs pondérés en fonction des risques. **L'EBA a été chargée de publier des guidelines pour unifier cette définition dans les approches fondées sur les notations internes et l'approche standardisée pour les exigences de fonds propres.** Les autorités compétentes doivent **intégrer ces guidelines dans leurs pratiques de supervision et évaluer la conformité des institutions financières.** Pour vérifier l'application effective de ces guidelines et harmoniser la définition du défaut, l'EBA a réalisé un examen par les pairs des pratiques de six autorités compétentes en Europe : la BCE/SSM, ainsi que celles de Grèce (GR), Pologne (PL), Suède (SE), Slovénie (SI) et Liechtenstein (LI).

Méthodologie, critères d'évaluation et conclusions générales

Les rapports d'examen par les pairs analysent l'application des réglementations par les autorités compétentes, recommandant des mesures de suivi générales pour toutes les autorités, y compris celles non examinées, sauf exception. L'examen a évalué les six autorités sur la base de questionnaires d'auto-évaluation, de

suivis écrits et d'entretiens bilatéraux, en utilisant des critères tels que l'implémentation des guidelines, l'efficacité des procédures de soumission des demandes, et l'évaluation de la conformité. Les pairs ont examiné comment les autorités vérifient le respect des règles sur la définition du défaut, en mettant l'accent sur la mise en œuvre générale, les procédures de modification, et l'évaluation au niveau des établissements.



Ils ont déterminé si les méthodologies des autorités assurent une adoption cohérente de la définition du défaut, notamment dans les systèmes, processus, et politiques internes, et si les évaluations sont adéquates.

L'examen a révélé que les guidelines sont généralement bien intégrées dans la surveillance des autorités. **La surveillance est particulièrement efficace pour les établissements IRBA, principalement surveillés par la BCE avec une approche détaillée.** En revanche, pour les banques utilisant l'approche standard, la surveillance est plus variée, en raison de leur dispersion et de la dominance des banques IRBA. Des améliorations sont recommandées, telles que **l'examen des éléments de surveillance, l'alignement des questionnaires d'auto-évaluation, et la mise en place de contrôles informatiques et de mesures correctives appropriées.**

Au niveau européen, **les banques**

sans portefeuille IRBA représentent 46 % du nombre total de banques mais seulement 10,8 % des actifs totaux, tandis que les banques avec un portefeuille IRBA, sous supervision SSM à 82,6 %, détiennent 91,7 % des actifs totaux et 80,9 % des RWA. Les mesures proposées pour la surveillance des banques utilisant l'approche standard sont donc jugées adéquates.

Recommandations

Pour garantir une application uniforme des guidelines à travers l'UE, le rapport recommande :

- **Suivi des mesures** : L'EBA effectuera un suivi des mesures incluses dans le rapport dans deux ans pour évaluer leur mise en œuvre et leur efficacité.
- **Renforcement des pratiques de supervision** : Les autorités compétentes (ACs) sont encouragées à adopter les meilleures pratiques identifiées dans le rapport pour améliorer la supervision.



POINT n°3

Peer review NDOD

- **Communication et documentation** : Les ACs doivent continuer à communiquer clairement les procédures et les attentes aux institutions financières, et documenter les processus de soumission des applications pour les changements dans la définition du défaut.
- **Évaluations régulières** : Les ACs doivent effectuer des évaluations régulières et approfondies pour vérifier la conformité avec les guidelines et ajuster les pratiques de supervision en conséquence.

Ces étapes permettront de renforcer la cohérence et l'efficacité des résultats de la supervision à travers l'UE.

*





Ndeye Fatou DIOP

EBA - QUELS SERONT LES POINTS PHARES DE L'ESEP 2025

L'Autorité bancaire européenne (EBA) a publié le 08 juillet dernier **le programme européen d'examen prudentiel (ESEP) pour 2025, qui identifie les principaux sujets devant faire l'objet d'une attention accrue de la part des autorités de surveillance dans l'Union européenne.** L'ESEP vise à favoriser la convergence en matière de surveillance en fournissant aux autorités compétentes un ensemble unique de priorités à mettre en œuvre en 2025.

Sur quels sujets l'ESEP 2025 va se focaliser ?

L'EBA, dans la sélection des sujets clés, a mis l'accent sur trois domaines principaux :

- **Incertitudes économiques et financières** : Les autorités de surveillance sont chargées de veiller à ce que les banques puissent résister aux incertitudes mondiales telles que les tensions géopolitiques et l'inflation. Les institutions ont besoin de tests de résistance et de cadres de gestion des risques robustes, ainsi que de plans d'urgence réalistes. Un examen plus approfondi des modèles de pertes de crédit

attendues (ECL) et l'application cohérente du cadre de l'IFRS 9 sont essentiels.

- **.Défis numériques et gestion des risques liés aux TIC** : La loi sur la résilience opérationnelle numérique (DORA), qui entrera en vigueur en janvier 2025, impose une gestion rigoureuse des risques liés aux TIC et à la cybersécurité. Les autorités de surveillance doivent veiller à ce que les établissements puissent classer et signaler les incidents liés aux TIC, effectuer des tests de résilience numérique et gérer efficacement les risques liés aux TIC pour les tiers.



Les stratégies numériques des établissements, y compris les compétences du conseil d'administration et l'impact de la transformation numérique, doivent être évaluées.

- **Transition vers Bâle III et paquet bancaire de l'UE :** La mise en œuvre de Bâle III implique des changements significatifs dans les cadres de risque de crédit, opérationnel et de marché. Les autorités de surveillance doivent aider les établissements à adapter leur planification des fonds propres et leurs systèmes d'information pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires. **Un dialogue continu entre les établissements et les autorités de surveillance** est encouragé afin de relever les défis et de garantir une mise en œuvre efficace.

Par ailleurs, l'EBA met l'accent sur le

suivi des risques liés au climat et aux facteurs ESG et sur le soutien à **une gestion proactive des liquidités dans un contexte de hausse des taux d'intérêt et de réduction du soutien des banques centrales en matière de liquidités.**

L'ESEP 2025 vise à renforcer la résilience financière et la convergence en matière de surveillance dans l'ensemble de l'UE. Les autorités compétentes doivent ainsi tenir compte de ces thèmes dans l'établissement de leurs priorités et les mettre en œuvre dans leurs activités de surveillance quotidiennes afin de garantir que les efforts concertés des autorités de surveillance conduisent à l'identification, à l'évaluation et à la gestion appropriées des risques pertinents dans l'ensemble de l'Union européenne.



ABE : Autorité Bancaire Européenne

BCE : Banque Centrale Européenne

CERS : Comité Européen du Risque Systémique

CRD : Capital Requirements Directive

CRR : Capital Requirements Regulation

EBA: European Banking Authority

ECB : European central Bank

ESEP : European Supervisory Examination Programme

ESG (Critères) : Environmental, Social, & Governance

FRTB : Fundamental Review of the Trading Book

GL : Guidelines

NDOD : New Definition of Default

SREP : processus de Surveillance de la Résilience et des Exigences de Capital





ANNEXES

Autres textes réglementaires publiés entre
le 27/06/2024 et le 27/08/2024

US Federal Reserve - Rapport

US Federal Reserve: 2024 Stress Test
Results
27/06/2024



[Lire plus](#)

EBA - Guidelines

Final Report on Guidelines
amending Guidelines
EBA/GL/2015/12 on arrears and
foreclosure
28/06/2024

[Lire plus](#)



EC - Rapport

European Commission: Report on
the Monitoring of Climate-Related
Risk to Financial Stability
28/06/2024

[Lire plus](#)

EBA - Rapport

MREL dashboard Q4 2023
02/07/2024

[Lire plus](#)





ANNEXES

Autres textes réglementaires publiés entre
le 28/06/2024 et le 27/08/2024



EBA - rapport

Risk assessment report july 2024
03/07/2024

[Lire plus](#)

ACPR - Notice

Notice 2024 relative aux modalités de calcul
et de publication des ratios prudentiels dans
le cadre de la CRDIV et exigence de MREL
(version du 28 juin 2024)
03/07/2024

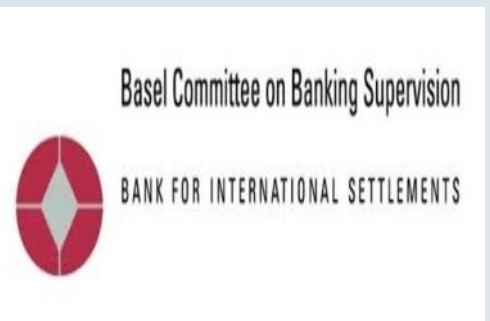
[Lire plus](#)



BCBS - Amendements

Various technical amendments and FAQs
Papier consultative (Topics: Operational
risk , Market risk , Credit risk) : STANDARD
05/07/2024

[Lire plus](#)





ANNEXES

Autres textes réglementaires publiés entre
le 28/06/2024 et le 27/08/2024



EBA - rapport

on convergence of supervisory
practices in 2023
08/07/2024

[Lire plus](#)

EBA - Rapport

EBA clarifies the operational
application of CRR3 in the area of
credit risk modelling
17/07/2024

[Lire plus](#)



ACPR – Analyses et synthèses

Le financement de l'immobilier
commercial par les banques
françaises en 2023
05/08/2024

[Lire plus](#)



EBA - Rapport

The EBA publishes results from its
first fact finding exercise on
creditworthiness assessment
practices of non-bank lenders
07/08/2024

[Lire plus](#)





CONTACTS

Business Unit Risk Management & Bank



Stephane Garnik
Associé
Risk Management &
Bank

[Contact](#)



Christelle Bondoux
Associée
Direction commerciale
et recrutement

[Contact](#)



Antoine Baumgarten
Responsable de
Comptes RMB

[Contact](#)



NEXIALOG
CONSULTING

Nexialog Consulting

81 rue des Archives, 75 003, Paris
01 44 73 75 60

Copyright © 2024 Nexialog
Consulting, All rights reserved.